

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11422  
7 août 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

Comme suite aux lettres que je vous ai adressées précédemment, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les atrocités et les violations du cessez-le-feu commises par la Grèce à Chypre :

1. La résidence d'été de l'Ambassade turque à Girne (Kyrenia) a été occupée par la garde nationale avant que les forces militaires turques ne prennent le contrôle de la ville et n'y rétablissent la sécurité. Les locaux de la résidence ont été considérablement endommagés et pillés.
2. Des membres de la garde nationale, qui avaient revêtu des uniformes de la Force, ont pénétré dans l'enclave chypriote turque à St. Hilarion et ont assassiné plusieurs combattants turcs.
3. Dans le village d'Alimunyo près de Larnaka (Larnaca), 12 Chypriotes turcs qui s'étaient déjà rendus ont été assassinés.
4. Des tirs en provenance du Ledra Palace et dirigés contre le secteur turc de Lefkose (Nicosie), notamment la rue où se trouve la Chancellerie de l'Ambassade de Turquie, ont repris à 21 h 25 le 4 août.
5. Des tirs en provenance de Büyük Kaymakli et dirigés contre la zone de la porte de Magosa (Famagouste) dans le secteur turc de Lefkose ont repris le même jour à la même heure.
6. Le siège de 25 villages turcs qui ont refusé de se rendre se poursuit. Ils sont isolés du monde extérieur au point que 20 d'entre eux ignorent encore l'intervention de l'armée turque à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Osman OLCAY